

Pays Est Quercy

Pays Rouergue Occidental

Schéma de développement culturel

PHASE 2

Éléments de réflexion
concernant les orientations

Décembre 2005



SOMMAIRE

<u>I. PROPOSITIONS DE DEFINITIONS POUR UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL</u>	4
1.1. SENS D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	5
1.2. DEFINITION	8
1.3. OBJECTIFS D'UN SCHEMA	9
1.4. DIMENSIONS D'UN SCHEMA	10
<u>II. ORIENTATIONS POSSIBLES SUR LE FOND</u>	11
2.1. METHODE DE REFLEXION	12
2.2. OBJECTIFS SECTORIELS POSSIBLES	14
2.3. OBJECTIFS TRANSVERSAUX POSSIBLES	16
<u>III. STRATEGIES POSSIBLES DE MISE EN ŒUVRE</u>	19
3.1. PRINCIPES ET LOGIQUES POUR BATIR UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE	20
3.2. SCENARI	22
<u>CONCLUSION DU DOCUMENT</u>	28

AVANT-PROPOS

LE STADE DES GRANDES ORIENTATIONS

Ce document fait suite au diagnostic culturel du territoire fourni en septembre 2005. Il présente **les lignes force possibles** d'un schéma de développement culturel.

Ce schéma envisage l'union des pays Rouergue Occidental et Est Quercy dans un projet partagé de développement culturel.

Les pistes de réflexion proposés ici devront être discutées par les membres des pays selon des modalités qu'il restera à définir (choix de grandes orientation, démarche participative...).

Ces pistes seront par la suite converties en un programme opérationnel désignant les types d'actions animées par les pays et soutenues par les partenaires financeurs dans le cadre de leur politique territorialisée (dernière phase de la mission sous forme de fiches-actions et de critères).

Ce document se veut un support de travail concernant :

- Les **objectifs prioritaires et secondaires des pays** dans le champ culturel, en tenant compte, d'une part des particularités du territoire et de ses enjeux, et d'autre part des missions rendues possibles par la loi dite « Voynet ».
- Les **modalités concrètes d'action** dépendant d'une stratégie dans le temps et visant la viabilité du projet.

***NB** : les critères selon lesquels les structures d'animation du pays agiront financièrement auprès des porteurs de projets seront abordés dans la dernière étape de l'étude.*

LA DEMARCHE GENERALE

Ce document s'articule en trois parties contenant respectivement :

- Des propositions pour **définir la notion** de " développement culturel " et de " schéma ",
- Des paramètres concernant la **définition d'objectifs et de contenu** du projet. Des objectifs sectoriels et transversaux sont proposés parmi lesquels des choix doivent être faits.
- Des scénarii relatifs à la **stratégie de mise en œuvre** du projet (chaque scénario cherche une adéquation avec un type particulier d'objectif et met en perspective des avantages, des risques et des conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet).

I. PROPOSITIONS DE DEFINITIONS POUR UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

1.1. SENS D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

De toute évidence, **un schéma représente un instrument d'évolution des conditions du développement culturel.**

A ce titre, il est intéressant de resituer brièvement la notion de "développement culturel".

Du point de vue opératoire, la nuance sémantique entre *politique culturelle*, *schéma directeur* et *schéma de développement culturel* doit être précisée.

L'on pourra également situer cette démarche dans le cadre d'un projet de pays qui possède ses propres principes.

A. L'idée de développement culturel

Depuis l'apparition des politiques culturelles, les définitions de la culture, de l'action socioculturelle et de l'action culturelle, puis du développement culturel ont fait couler bien de l'encre et nourri bien des débats entre les acteurs culturels. Au regard du nombre de liens que l'on pourrait développer à partir de chaque notion à laquelle vont faire appel ces définitions, on se limitera ici à proposer un cadrage suffisant mais nécessaire à une approche du développement culturel.

Sans entrer dans le détail de la riche histoire de l'intervention publique de la culture - depuis la Constitution française de 1958 jusqu'aux premières lois de décentralisation de 1982-83, en passant par le décret fondateur du ministère des affaires culturelles du 24 juillet 1959 - il faut rappeler que le développement culturel est l'héritage en même temps de deux principes :

- Le principe de la mise en relation des citoyens et de la (haute) « culture » qui s'est notamment traduite dans l'action culturelle. Celle-ci et l'action socioculturelle *« représentent des tentatives visant la démocratisation des moyens de production et d'appropriation de la culture. D'un côté l'action socioculturelle cherche à faciliter l'expression et la créativité des individus au sein du groupe et de la collectivité. D'un autre côté, l'action culturelle part des produits culturels élaborés et des conditions propres à la démarche créatrice ; elle cherche les moyens de les mettre en rapport avec des publics et notamment les plus défavorisés. »*¹

- Les principes de la décentralisation, de la déconcentration et de l'aménagement du territoire se sont progressivement construits pour remédier au centralisme parisien et se sont concrétisés dans l'acquisition de compétences culturelles par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, ces collectivités, et notamment les régions, s'emploient à donner une dimension culturelle à leur politique d'aménagement du territoire.

¹ Pierre MOULINIER « Travaux d'utilité collective », 1979.

Mais au-delà de cet aspect formel, il faut reconnaître que l'idée de développement culturel est très liée à l'évolution des sociétés modernes. C'est lors de la Conférence internationale organisée par l'UNESCO à Venise en 1970 sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles que la notion de développement culturel a été formulée explicitement pour la première fois. Elle a été énoncée comme un moyen d'élargir et de corriger une conception trop exclusivement économique du développement².

Ainsi, le développement culturel peut être considéré comme une volonté de concevoir l'activité culturelle comme une composante de la croissance des sociétés, ou en tout cas de son équilibre.

En France, cette conception - mise en avant par le ministère de Jacques Duhamel - marque un pas entre l'action culturelle et le développement culturel. Ce dernier tente de dépasser le projet de « démocratiser la haute culture » pour atteindre l'objectif d'une « démocratie culturelle » effective. On ne conçoit plus la culture comme « *une accumulation d'œuvres et de connaissances qu'une élite produit, recueille et conserve pour les mettre à la portée de tous* »³, mais elle devient un moyen de l'autonomie et de l'accomplissement individuels, de la connaissance, mais aussi un lieu de communication.

Ainsi, le concept de culture, avec dans son sillage l'action culturelle et socioculturelle, s'est progressivement élargi pour donner naissance à la notion de développement culturel. Celui-ci a pour objectif le progrès, l'amélioration quantitative et surtout qualitative de la vie culturelle et sociale d'une collectivité, dans le domaine de la création et de la connaissance, mais aussi dans l'offre de biens et de services culturels à une population de plus en plus exigeante.

C'est dans cette recherche d'amélioration de la vie collective que, du point de vue de l'action publique, l'expression « développement culturel » est devenue aussi l'expression d'un rapport nouveau entre les politiques culturelles et les autres domaines du développement comme l'économie ou l'aménagement du territoire.

B. Comment les notions se distinguent-elles ?

Si la finalité reste d'assurer aux sociétés un développement équilibré dans lequel tous les facteurs de progrès (économiques, sociaux, éducatifs...) puissent intervenir de manière équilibrée en faveur des personnes et des communautés, des nuances existent néanmoins entre « politiques culturelles » et « projets culturels de territoires ».

La première nuance est qu'au moment où les schémas entrent dans une action pensée à l'échelle du territoire, ils ne peuvent en même temps que reposer sur les politiques locales et leurs moyens. Cependant, ils ne peuvent en rien se substituer aux volontés et responsabilités des communes et de leurs groupements. C'est pour cette raison que **l'on ne doit jamais confondre « schémas de développement culturel » et « politiques culturelles »**.

² Depuis cette date, la valeur de cette notion a été réaffirmée et son contenu approfondi lors de plusieurs conférences intergouvernementales comme Helsinki en 1972.

³ Conférence mondiale sur les politiques culturelles Helsinki, 1972

La seconde nuance concerne le fait qu'un schéma de développement culturel intègre non plus seulement les actions relevant de la responsabilité publique, mais aussi celles découlant de l'initiative privée et associative. C'est alors que l'action va unir des points de vue très différents s'exprimant au cours de la démarche d'élaboration (ascendante)⁴. La programmation de l'activité culturelle ne sera pas le fait de la seule décision politique, mais celle de sa rencontre avec de multiples entreprises et initiatives de terrain. Dès lors, il s'agit de reconnaître l'intérêt des propositions émanant des acteurs à l'égard d'une situation de territoire et d'une population. Les critères de cette reconnaissance font alors partie intégrante du schéma - ce qui n'est pas toujours simple.

Ainsi, par exemple, un « schéma directeur » ne doit pas être confondu avec un « schéma de développement » intégrant pour sa part l'initiative privée. Un « schéma directeur » concerne en effet le plus souvent la planification d'un ensemble d'équipements et d'actions dont les collectivités sont responsables. Celles-ci décident - en théorie tout du moins - de se concerter pour répartir leur investissement de manière pertinente et non concurrente à une échelle donnée. C'est pour cela que la notion de « schéma directeur » est souvent réservé aux projets intercommunaux, départementaux, voire régionaux.

La troisième nuance avec une politique publique de la culture est qu'un pays reste un espace pertinent pour mettre en œuvre un projet de « développement durable ». Dès lors, il peut s'agir de définir un rapport entre culture et développement raisonné. Aussi, les concepteurs du schéma sont libres, au regard des enjeux de leur territoire, de mettre plus ou moins en exergue les facultés de l'activité culturelle à véhiculer cette dimension. Autrement dit, l'on ne pourrait réfléchir au sujet qui nous occupe sans se poser **la question de la plus ou moins grande place que l'on va accorder au thème de la « maîtrise du développement » dans le contenu même du projet culturel**. Il va sans dire que cette logique assez inhabituelle implique là encore des réflexes nouveaux pour la faire vivre dans les faits.

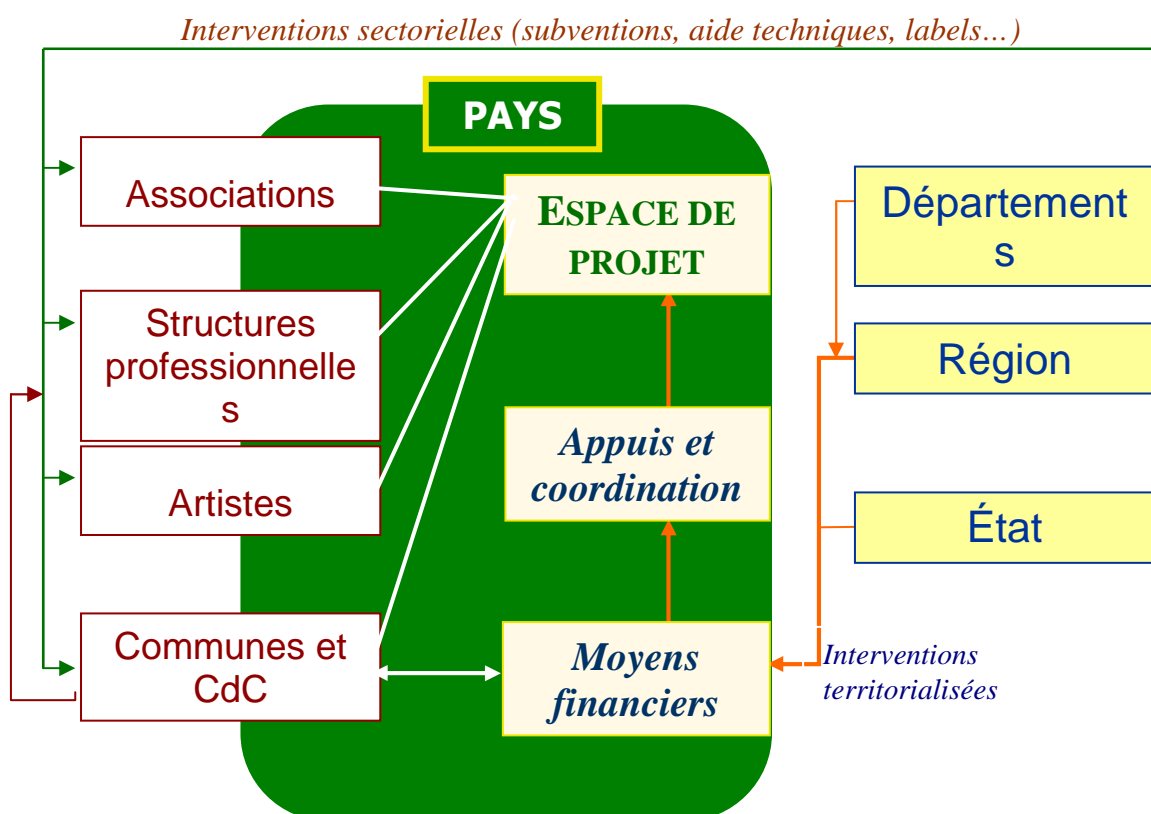
⁴ Bien entendu, ce qui est séduisant en théorie doit procéder pour être réalisé d'une modification des habitudes, qu'elles soient le fait des responsables politiques ou des acteurs eux-mêmes. Cette modification induit par exemple des changements dans les rapports qu'ont les acteurs à l'égard de la subvention publique.

1.2. DEFINITION⁵

Un schéma de développement correspond à un ensemble de décision et de choix concertés conduisant différents acteurs publics et privés à agir dans la même direction et pour des raisons bien identifiées et acceptées.

Un schéma représente davantage une « feuille de route » collective que l'extrait de naissance d'une nouvelle structure. Aussi, les moyens investis dans la réalisation des actions sont des moyens mutualisés (les moyens de chacun), auxquels peuvent s'ajouter des moyens externes, qui souvent correspondent à une « territorialisation » de moyens déjà distribués d'une manière sectorielle, c'est-à-dire qui ne visaient pas forcément auparavant une cohérence au plan d'un territoire en particulier.

Le système d'acteurs dans un schéma de développement



Les acteurs du territoire continuent d'entretenir des relations partenariales et de financement avec leurs interlocuteurs, surtout lorsqu'une convention existe entre eux. Ces acteurs peuvent aussi, en fonction des principes du schéma, se retrouver dans un projet collectif qui sera dès lors soutenu dans le cadre de politiques territoriales. L'État et la région ont convenu en Midi-Pyrénées une action concertée dans ce sens. Les départements sont libres de les rejoindre sur tout ou partie de cette politique pour le développement culturel.

⁵ Cette définition est proposée pour la circonstance par Culture et Territoires

1.3. OBJECTIFS D'UN SCHEMA

D'une manière théorique, l'instrument « schéma de développement culturel » comporte un certain nombre d'objectifs. Ils sont **d'une autre nature** que les objectifs même du projet culturel de territoire (abordés plus loin) :

La rencontre

- ▶ Se donner une occasion de partager une vision étendue du territoire vécu et de ses enjeux.
- ▶ Acquérir un motif de réflexion partagée à propos de la culture dans le développement local.

L'organisation publique

- ▶ Poser la question de la cohérence des actions publiques du point de vue des communes et des EPCI : par exemple, éviter les doublons, répartir judicieusement les investissements sur le territoire, s'entendre pour un accès égal de tous les habitants à la culture, promouvoir ensemble le territoire et son image, etc.

L'articulation entre enjeux de territoire et initiatives locales

- ▶ Mobiliser les volontés privées dans un projet au-delà d'un simple système de sollicitation/subventions, et donc animer le territoire par des projets concertés.

La définition des moyens

- ▶ Faire converger les moyens existants : moyens publics pour la culture, moyens humains des structures professionnelles, moyens et motivation des associations, etc.
- ▶ Se doter de moyens parfois inexistants pour mener à bien une démarche de développement culturel (savoirs en matière de médiation culturelle, instruments de communication, raisonnement transversal partagé par les professionnels, les bénévoles et les artistes, etc.).
- ▶ Proposer aux partenaires institutionnels un projet pouvant servir de base à une harmonisation de leurs interventions financières en fonction d'objectifs clairs.

1.4. DIMENSIONS D'UN SCHEMA

Les repères proposés plus haut indiquent qu'un schéma de développement culturel nécessite une réflexion en deux dimensions :

➡ **Une réflexion sur le fond** : pour définir un contenu représentant une convergence d'intention, il est possible de se référer à trois perspectives :

- L'accroissement de l'offre culturelle,
- Le développement des facultés de médiation culturelle,
- La plus grande implication de l'activité culturelle dans le développement.

➡ **Une réflexion sur la forme** : quels moyens ? Quelle organisation interne ? Quelle organisation concertée avec les partenaires institutionnels ?

Les points d'interrogation marquent les emplacements des critères qui permettront de privilégier certains projets, ou certains aspects de projets au croisement du contenu et des modes d'action possibles :

<i>Modes d'action possibles</i>	Accroissement qualitatif et quantitatif de l'offre	Développement des facultés de médiation	Fonctions de la culture dans le projet de développement
Soutiens financiers des acteurs culturels	?	?	?
Accompagnement des acteurs locaux	?	?	?
Appui aux collectivités	?	?	?
Coordination des démarches intercommunales	?	?	?
Soutien aux investissements supra communautaires	?		

NB : il est également important de s'interroger sur les échelles du projet : dans quel(s) espace(s) travailler en tenant compte des constats sur le plan de la répartition des équipements et des actions. Comment considérer divers bassins de vie dans un même projet ? Comment anticiper sur les difficultés matérielles engendrées par les distances ?

II. ORIENTATIONS POSSIBLES SUR LE FOND

2.1. METHODE DE REFLEXION

2.1.1. Structure du raisonnement

Sur le fond, un schéma est une occasion de formuler des objectifs que nous proposons de distinguer en deux groupes : le **contenu sectoriel** et le **contenu thématique** (transversal).

Au stade des fiches action, la mise en relation de ces deux types de contenus fera apparaître les objets possibles de l'action du pays. Le tableau suivant donne une vision des relations qui pourront être envisagées. Les thèmes transversaux de la colonne de gauche sont directement issus du diagnostic. Les croix indiquent dans quels domaines des questions se posent.

OBJECTIFS SECTORIELS		Enseignements artistiques	Politique de l'écrit et de la lecture	Création et diffusion du spectacle vivant	Arts plastiques	Diffusion du cinéma	Patrimoine
OBJECTIFS TRANSVERSAUX							
Accessibilité de l'offre	<i>Densité de l'offre (par domaine et bassin de vie)</i>	x	x	x	x	x	x
	<i>Lisibilité de l'offre à l'échelle du territoire</i>	x	x	x	x		x
	<i>Saisonnalité</i>			x	x		x
Médiation culturelle	<i>Professionalisation</i>	x	x	x	x		x
	<i>Moyens des acteurs associatifs</i>	x	x	x	x		x
	<i>Relation entre les acteurs</i>	x	x	x	x	x	x
	<i>Dynamique créative</i>			x	x		
Fonctions de la culture dans le développement	<i>Impact sur la dynamique sociale</i>	x	x	x	x		x
	<i>Impact touristique</i>			x	x		x
	<i>Impact sur l'économie et la démographie</i>	x		x			x
	<i>Impact sur le développement durable</i>		x	x	x		x

2.1.2. Options de hiérarchisation

Les objectifs possibles présentés dans les tableaux ci-après ne peuvent pas être entièrement poursuivis dans un même temps. Il est donc nécessaire d'opérer **une sélection et une hiérarchisation de ces objectifs** en fonction des enjeux les plus importants et de l'existant.

A. Priorités possibles

Des axes forts collectivement acceptés pourraient être guidés, au choix, par l'un des principes suivants :

- ▶ Une priorité donnée à **un domaine culturel** en particulier dans son ensemble :
 - La valorisation du patrimoine ;
 - La création et la diffusion des arts (spectacle, arts plastiques, cinéma...) ;
 - Le domaine de l'écrit : la lecture publique, l'animation et la réflexion autour de l'écrit, la lutte contre l'illettrisme, autres...
 - L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts plastique, autres...) et ses formes (écoles de musiques, associations, ateliers, relations aux artistes...).
- ▶ Une priorité donnée à **certains aspects** de domaines culturels, comme, par exemple, l'enseignement du théâtre dans le domaine de l'enseignement artistique ou l'animation du patrimoine dans le domaine de la valorisation du patrimoine, etc.
- ▶ Une priorité donnée à une **fonction transversale** à développer tout particulièrement (offre, médiation, fonctions territoriales) ;
- ▶ La recherche d'un **équilibre** entre plusieurs domaines culturels ;
- ▶ La recherche d'une **combinaison entre des fonctions transversales**, comme, par exemple, entre fonction de médiation et une ou plusieurs fonctions territoriales.
- ▶ La recherche d'une combinaison entre un ou plusieurs domaines culturels et une ou plusieurs fonctions transversales.

B. Facteurs de choix

Les objectifs possibles présentés dans les tableaux ci-après, correspondent à des objectifs généraux pour le territoire (sur la base du diagnostic). Néanmoins, certains d'entre eux ne relèvent pas directement d'une action de pays, mais d'une responsabilité locale, intercommunale, voire départementale.

Cependant, il faut considérer que si le pays ne peut pas être maître d'œuvre à l'égard d'un certain nombre de ces opérations, il pourra en être **un facilitateur décisif**. Il convient dès lors de sélectionner des objectifs en considérant que certaines actions y conduisant ne seront pas financées par l'intermédiaire du pays.

Ainsi, l'action des départements dans le domaine de la lecture publique et de l'enseignement artistique, les politiques locales et l'action de la région sont à intégrer dans la réflexion.

2.2. OBJECTIFS SECTORIELS POSSIBLES

	RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS	ENSEMBLE DES OBJECTIFS POSSIBLES
Lecture publique et écrit	<ul style="list-style-type: none"> • Des bibliothèques relativement bien réparties • Un manque dans le Nord Est Quercy et secteur Cajarc • Des évènements de qualité (autour du conte notamment) • Des actions d'animation • Une aide certaine des départements • Des projets d'implantation et d'agrandissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Équipement du pays Est-Quercy ▶ Appuis aux projets en cours de définition et prévision des moyens de fonctionnement ▶ Mise en réseau des bibliothèques et développement d'actions communes de sensibilisation ▶ Mobilisation des associations autour des bibliothèques (selon le principe « ruches ») ▶ Généralisation du conte comme moyen de sensibilisation à l'écrit et à la lecture
Enseignements artistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'écoles en Aveyron • Manque d'écoles de musique en Est Quercy • Des associations assurant en grande majorité l'enseignement en danse, cirque, théâtre, arts plastiques, mais une faible coordination • De nombreuses troupes amateurs, mais manque d'enseignement en arts dramatiques et formes alternatives • Manque de structures d'enseignement des arts plastiques • Des activités socioculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de la danse et des choix possibles entre pratiques musicales dans les écoles de musique ▶ Évolution des écoles de musique vers un statut public, intercommunal de préférence ▶ Amélioration de l'accès à l'enseignement artistique en Est-Quercy ▶ Développement de l'éducation artistique à l'école ▶ Valorisation du rôle des associations de pratique en amateur et de formation, pour notamment le développement de l'enseignement des arts visuels
Création et diffusion du spectacle vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Une variété satisfaisante des formes et des esthétiques • Peu de diffusion en Est Quercy • Présence de professionnels • Des manifestations participant à l'attractivité touristique mais non concertées sur les dates • Peu de formes pour le jeune public. • Des compagnies professionnelles dans le territoire, mais peu de résidences • Des pôles structurants en devenir (CCI de Figeac Cajarc, action du Bassin de Decazeville, démarche autour de Rieupeyroux...). • Un système d'information encore inexistant à l'échelle des pays • Peu d'équipements adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordination d'une offre globale par bassins de vie ▶ Développement de l'offre en Est Quercy ▶ Participation des habitants aux projets culturels autour de résidence d'artistes plus fréquentes ▶ Coordination des manifestations et des calendriers sur les deux pays notamment par la mise en réseau des programmeurs ▶ Consolidation des pôles structurants et de leur ancrage dans le territoire ▶ Développement des capacités de diffusion des associations locales jouant un rôle de diffusion de proximité ▶ Facilitation de l'information culturelle vers les habitants ▶ Animation des débats pour l'élaboration d'un programme d'équipement à long terme

	RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS	ENSEMBLE DES OBJECTIFS POSSIBLES
Diffusion des arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des dynamiques dans certains espaces, mais pas de manifestation fédératrice • Des artistes, des galeries, des spécialistes, mais pas de projet d'ensemble • Peu de moyens pour les actions auprès des scolaires • Des expositions mais un travail sur l'art contemporain à entreprendre avec les habitants • Un centre de ressources territorial potentiel : la Maison des Arts de Cajarc 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'une manifestation fédératrice autour des arts visuels et autour de thématiques renouvelées ▶ Structuration des actions auprès des scolaires ▶ Développement de démarches autour de l'art contemporain vers les habitants autour des expositions estivales. ▶ Développement des liens entre patrimoine et création contemporaine (résidences d'artistes plasticiens, d'architectes...)
Diffusion du cinéma	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des œuvres cinématographiques correctement assurées • Des démarches « art et essai » pertinentes, mais assez inégales entre elles • Une dynamique affirmée à Rieupeyroux • Des projets importants et différemment avancés : Decazeville et Rignac 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Travail en réseau pour l'animation autour des séances d'art et d'essai ▶ Développement possible des événements et animations en s'appuyant sur l'expérience de Rencontres à la campagne ▶ Développement du cinéma itinérant ▶ Création un pôle de l'image associant les projets (dont le centre Georges Rouquier à Rignac) et leur donnant une cohérence dans un programme de médiation et d'offre touristique
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine et fonds historiques riches • Une VAH et un PAH dotés d'animateurs (actions et personnes ressources pour les connaissances historiques) • Nombreuses associations pour la sauvegarde, mais manque de coordination entre les acteurs. • Difficultés pour les associations à s'ouvrir à la valorisation du patrimoine auprès des habitants en dehors de la sauvegarde. • Peu de professionnels • Le projet de centre des écritures à Figeac 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement des actions de sensibilisation au patrimoine auprès des habitants ▶ Élaboration d'un plan concerté et audacieux de valorisation du patrimoine dans une perspective touristique avec actions d'animation sur l'ensemble du territoire ▶ Accompagnement des propriétaires privés et publics pour la restauration et la rénovation du bâti (aides existantes des départements et de la région) ▶ Sauvegarde du patrimoine oral avec développement de méthodes adaptées ▶ Création de centres thématiques et/ou de pôles structurants outre les VPAH (centre Rouquier, pôle des écritures, patrimoines industriels, etc) et valorisation des sites ne pouvant pas être pris en charge par les petites communes

2.3. OBJECTIFS TRANSVERSAUX POSSIBLES

Les trois tableaux suivants (offre, médiation et fonctions territoriales) indiquent les perspectives d'amélioration des fonctions transversales par rapport aux constats.

L'offre culturelle (densité et répartition)		
ENJEUX	<p>L'enjeu de l'offre culturelle s'exprime en termes de maillage du territoire et de choix offerts aux habitants.</p> <p>Rendre accessible la culture à tous les habitants reste un enjeu majeur. En matière « d'offre », cet enjeu concernant surtout les attentes de publics ayant une démarche culturelle (régulière ou occasionnelle).</p>	
	SITUATION ACTUELLE	ENSEMBLE DES FACTEURS DE REEQUILIBRAGE OU D'AMELIORATION
Densité de l'offre par bassin et par secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre encore concentrée sur deux axes unissant les zones urbanisées • Vide relatif au nord du pays Est Quercy et au centre du pays Rouergue Occidental • Actions de valorisation du patrimoine existant à peu près dans chaque bassin, mais à des degrés très divers • Manque de communication et de coordination entre les acteurs peut nuire à la diversité des activités • Tous les domaines sont représentés, excepté au nord Quercy 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Profiter de l'espace « pays » pour aborder la question de la répartition des équipements spécialisés, même si les crédits d'investissement ne transitent pas forcément par les pays (pour la diffusion du spectacle vivant, les bibliothèques, les lieux de répétition...) ▶ Solutionner le problème de l'accès au matériel scénique (avec la région et les départements) ▶ Implication accentuée des habitants de l'ensemble du territoire dans les actions autour du patrimoine ▶ Aborder la question du rayonnement des actions et de leur intérêt « pays »
Lisibilité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Offre peu lisible à une échelle dépassant les limites des communes ou des bassins de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en cohérence des manifestations autour des arts plastiques et du spectacle vivant ▶ Créer des outils de communication vers les publics en réfléchissant à leurs contenus, formes et fréquence ▶ Créer des outils d'information des acteurs culturels et des élus (écrits, réunions, commissions culturelles, par exemple)
Saisonnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre culturelle pendant toute l'année • Chevauchement de manifestations en période estivale • Activité patrimoniale permanente avec une prédominance des activités estivales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concertation sur les dates des festivals

Facultés de médiation culturelle		
ENJEUX	Rendre accessible la culture à tous les habitants passe aussi par la médiation culturelle. Elle correspond à une démarche visant à établir des relations entre une production culturelle diversifiée et des personnes dans l'objectif de proposer d'autres modes de raisonnement ou d'autres esthétiques.	
	SITUATION ACTUELLE	ENSEMBLE DES FACTEURS DE REEQUILIBRAGE OU D'AMELIORATION
Connaissance des pratiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Engouement pour les pratiques artistiques de la part d'une partie de la population (fréquentation satisfaisante des lieux de diffusion) • Interrogation sur le renouvellement des publics • Préoccupation dans certaines parties du territoire comme à Decazeville ou les manifestations ont parfois peu de succès • Très faible implication des jeunes dans les associations patrimoniales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'un moyen de connaissance des publics (observation : comment définir des publics ? Comment observer leur évolution, leurs pratiques ?)
Professionnalisation et capacité de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Travail notoire avec les scolaires • Difficultés techniques pour étendre les expériences positives en matière d'éducation artistique à l'école et dans le temps extra et péri-scolaire • Peu d'animateurs du patrimoine par rapport au nombre d'habitants : la médiation autour du patrimoine a lieu dans trois zones seulement (bassin de Decazeville, Figeac, Pays d'art et d'histoire des Bastides) • Des professionnels sensibilisés aux enjeux de la médiation (chargés de mission et animateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modernisation de l'accès aux activités patrimoniales ▶ Développement des moyens de médiation des professionnels existants et répartition sur le territoire ▶ Généralisation des interventions en milieu scolaire, péri scolaire et extra scolaire avec plan de formation des enseignants et intervenants
Moyens des acteurs associatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de personnes ressources dans l'ensemble des bassins de vie (3 encadrants professionnels seulement pour l'instant). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement des associations dans leurs démarches de médiation ▶ Formation aux techniques de médiation ▶ Pérennisation des nombreux emplois jeunes
Relations entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des structures départementales pour certaines mises en réseau • Occasions de travail concerté entre médiateurs culturels trop rares 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau des médiateurs culturels : transfert d'expériences et répartition sur l'année des actions de médiation ▶ Définition des principes de relations professionnels / bénévoles ▶ Mise en relation du milieu scolaire avec les intervenants
Dynamique créative	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'artistes professionnels, • Peu de lieux de résidence d'artistes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de résidences d'artistes avec cahiers des charges concernant la relation à la population

Fonctions dans le projet de développement durable		
ENJEUX	<p>Tourisme : « la constitution d'une destination touristique forte et identifiée autour du patrimoine culturel, le patrimoine industriel, l'espace rural ».</p> <p>Emplois et économie : l'emploi, la croissance démographique par l'attractivité du territoire.</p> <p>Dynamique sociale : intégration des nouveaux arrivants par des occasions de rencontre et une identité partagée (« <i>ne pas devenir des communes dortoirs</i> »).</p> <p>Environnement : protection, gestion et valorisation des ressources naturelles.</p>	
	SITUATION ACTUELLE	ENSEMBLE DES FACTEURS DE REEQUILIBRAGE OU D'AMELIORATION
Impact sur la dynamique sociale	<ul style="list-style-type: none"> • De multiples structures de pratiques amateurs stimulent le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constitution d'un schéma de développement de la formation artistique intégrant largement les pratiques en amateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs manifestations autour du spectacle vivant sont l'occasion d'intégrer les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des principes de participation des habitants à généraliser, notamment à l'occasion de certains festivals
	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation du patrimoine est un élément d'intégration des néo-ruraux dans un cadre identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déploiement d'actions pour la transmission intergénérationnelle ▶ Multiplication des formes souples de valorisation du patrimoine capable de mobiliser temporairement les habitants
Impact touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine engendre une économie touristique dans les 3 bassins de vie principaux • Difficulté à construire une offre et une promotion touristique à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constitution d'une offre cohérente et coordonnée sur la base de l'offre d'animation actuelle en associant la nature, la gastronomie, le patrimoine, les spectacles... ▶ Qualification des emplois liés au tourisme dans l'optique de la valorisation du patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> • Une demi-douzaine de festivals drainent sur le territoire des publics spécifiques en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Insertion des festivals dans un programme cohérent permettant aux visiteurs de rester plus longtemps grâce à une diversité organisée.
Impact économique et démographique	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie de la culture intégrant une centaine d'emploi • Une politique de services à conforter à l'égard des actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Consolidation de l'économie culturelle (publique et privée) ▶ Utilisation du patrimoine comme support de formation pour le retour à l'emploi ▶ Équilibre des services aux actifs pour consolider la présence des entreprises
Impact sur le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La préoccupation du développement durable n'a pas encore présidé à l'élaboration de formes d'actions culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de projets au travers des bibliothèques et médiathèques notamment ▶ Sensibilisation des élus, des professionnels et des particuliers pour l'inscription du patrimoine dans un usage quotidien.

III. STRATEGIES POSSIBLES DE MISE EN ŒUVRE

3.1. PRINCIPES ET LOGIQUES POUR BATIR UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE

3.1.1. Les facteurs politiques et techniques sur lesquels agir

+

Rappel de la situation sur le plan technique	Les questions à résoudre par une stratégie de territoire
<i>Des intercommunalités peu favorables pour l'instant et des tailles modestes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment les compétences culturelles des CdC peuvent-elles évoluer ? ▶ Comment établir une concertation entre CdC ?
<i>Des habitudes de coopération peu affirmées entre les villes principales et des moyens financiers locaux trouvant leur limite</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment coordonner les moyens et les politiques culturelles locales des villes principales ?
<i>Le caractère structurant des pôles culturels peu affirmé à l'échelle du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment constituer des pôles structurants et des lieux ressources au bénéfice d'une offre de proximité⁶ d'une part, et d'actions structurantes d'autre part (CCI Figeac Cajarc, CdC Decazeville, Rieupeyroux/Villefranche) ? ▶ Comment leur confier une mission particulière et comment les financer ? ▶ Comment intégrer au schéma de pays un pôle d'intérêt régional comme le futur centre des écritures de Figeac en relation avec d'autres structures (comme à St-Cirq-Lapopie) ?
<i>De faibles moyens humains pour la coordination et la médiation, mais des expériences à généraliser.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment intervenir pour améliorer les conditions de travail des acteurs culturels (moyens humains, reconnaissance et accompagnement des associations) ?
<i>Des expériences partenariales entre acteurs à développer</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment inciter la mise en réseau des programmateurs ? ▶ Comment mutualiser les moyens humains dans des domaines particuliers comme l'enseignement artistique ou les bibliothèques... ?
<i>Un taux d'équipements dans une moyenne plutôt basse</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment participer à l'aménagement du territoire lorsque les crédits d'investissement relèvent plutôt du sectoriel ?
<i>Un territoire comme espace pertinent de projet, mais composé de deux pays aux besoins immédiats différents</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment organiser la coopération entre les pays Est Quercy et Rouergue Occidental ? ▶ Comment tirer profit des habitudes de coopération existant entre certains acteurs ?
<i>Un principe de subsidiarité à respecter et un dispositif régional en évolution</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment répartir les responsabilités entre les communes et les groupements ? ▶ Comment continuer à soutenir les projets intercommunaux, projets structurants pour le territoire ?
<i>Des dispositifs départementaux différents et une faible concertation entre partenaires institutionnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment mettre en cohérence les dispositifs départementaux à l'égard des mêmes enjeux ? ▶ Comment intégrer l'action des départements dans un programme de pays cohérent ?

⁶ Notamment par l'aide méthodologique pour le montage de projets auprès des associations et des liens plus affirmés entre, par exemple, le centre culturel de Figeac et les petites communes demandeuses d'animation.

3.1.2. Les trois logiques possibles en bref

Les scénarii présentés dans les pages suivantes mettent en perspective trois options. Ces options respectant le principe de « subsidiarité » suivent les logiques suivantes :

- **Une stratégie fondée sur l'organisation publique de l'offre culturelle** : ce scénario privilégie un mode d'intervention consistant à accompagner et à soutenir les acteurs publics dans le but de bâtir des politiques culturelles et des projets participant au développement harmonieux de l'offre culturelle au profit de tous les habitants du territoire. La stratégie vise à asseoir le projet culturel de pays sur le renforcement des politiques communales et intercommunales et des structures relevant de la responsabilité publique.
- **Une stratégie fondée sur l'organisation des acteurs autour d'un grand projet de médiation culturelle et d'éducation artistique** : ce scénario vise à développer les facultés des différents acteurs de terrain (publics et privés) pour que chacun et en commun puisse porter des actions centrées sur le rapport entre les personnes et la démarche culturelle.
- **Une stratégie fondée sur la coordination des actions autour du principe de développement durable** : ce scénario indique la possibilité d'orienter l'action culturelle du pays selon la thématique du développement durable. Il cherche en cela une piste qui soit, par nature, parfaitement complémentaire des politiques culturelles des communes et des communautés de communes.

NB : les trois scénarii présentés ci-après ne constituent pas des options définitives à sélectionner en l'état, mais indiquent des logiques et des chronologies différentes desquelles dont on pourra s'inspirer pour bâtir une action sur le long terme.

3.2. SCENARII

Scénario 1 : une stratégie fondée sur l'organisation publique de l'offre culturelle

Objectifs	Mise en cohérence et développement de l'offre culturelle	
Principes	Fédérer les acteurs publics à l'échelle de bassins de vie pour conduire ensemble un projet de développement culturel sur la base de « projets-leviers » conçus en préalable par chaque groupement.	
Mode d'intervention prioritaire pour le pays	<p><u>Appui technique et financier aux collectivités</u> en vue de structurer leurs politiques et leurs moyens autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement ou création d'actions et/ou d'équipements structurants permettant de développer une « offre culturelle » cohérente et complète. ▶ Organisation de services culturels de proximité en faveur du développement culturel (davantage d'entrées culturelles en fonction des publics). 	
Dans un second temps...	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les démarches intercommunales selon un intérêt « pays ». ▶ Coordonner les investissements supra communautaires. ▶ Soutenir les acteurs culturels associatifs sur des critères précis (fonctions de proximité, champ particulier de la culture, intérêt pays...). 	
Champs d'application		Exemples
Développement des structures d'enseignement artistique.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation et développement de l'enseignement artistique en Est Quercy.
Pérennisation des emplois culturels au sein des collectivités et établissements publics.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Professionnalisation du théâtre de Villefranche dans la perspective d'élaborer un projet culturel et artistique. ▶ Aide au développement des ressources humaines dans l'association d'intérêt public Derrière le Hublot. ▶ Suivi de la pérennisation des postes dans les structures publiques (les CdC par exemple).
Adaptation ou création de lieux de diffusion/création du spectacle vivant.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien à l'élaboration d'un équipement polyculturel au du pays Est Quercy (Leyme, par exemple)
Coordination de la programmation (saisons culturelles, festivals soutenus au plan local).		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concertation entre le programmateur du festival de théâtre de Figeac et celui de Villefranche (éviter les chevauchements de dates). ▶ Organisation des complémentarités entre Derrière Le Hublot et le Centre Culturel de Figeac Cajarc.
Développement des lieux consacrés aux arts plastiques ou arts visuels.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien du développement de la Maison des Arts de Cajarc et des projets autour des arts visuels à Rignac.
Politique de valorisation du patrimoine et mise en réseau des musées.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concertation entre le PAH des Bastides et de la VAH de Figeac. ▶ Pôle des écritures de Figeac. ▶ Développement d'un projet culturel dans le sud du Pays Rouergue Occidental en s'appuyant sur le PAH des Bastides.
Insertion de la notion de patrimoine dans le cadre de l'élaboration des PLU.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de logiques concernant l'espace public en prenant exemple sur la CdC Vallée du Lot.

Avantages		Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'organisation de projets leviers intercommunaux tiendrait compte des projets en cours dans certains groupements, permettant ainsi une continuité. ▶ La construction préalable de projets intercommunaux permettrait d'affirmer une spécificité pour chaque groupement, tout en visant la complémentarité au sein du pays. ▶ Habitues à travailler en relation avec les associations, les CdC seraient des relais efficaces entre les porteurs de projets et le pays. ▶ Une occasion de créer au sein du pays un pôle de ressource et de formation des élus pour la construction de politiques culturelles. 		<p>Cette option nécessite une adhésion forte des CdC qui doivent pouvoir retirer les avantages du système.</p> <p>Cela peut ne pas être le cas si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ certaines n'éprouvent pas le besoin d'adopter une compétence culturelle. ▶ certaines ne sont pas en mesure de construire et de porter un projet culturel faute de moyens humains et financiers. <p>En privilégiant ce mode d'intervention impliquant des crédits attribués en priorité aux acteurs publics, <u>les acteurs associatifs peuvent se sentir maintenus à l'écart</u> de la démarche pays dans un premier temps.</p>
EN PRATIQUE		
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Il est nécessaire que les CdC partagent totalement l'idée d'un pays comme étant un cadre d'actions collectives permettant de mutualiser des moyens d'expertise et d'ingénierie. ➡ Il est nécessaire que le conseil de développement (comprenant aussi des acteurs associatifs) s'approprie le principe selon lequel leur propre action ou projet sera facilitée au travers de la structuration de politiques culturelles locales. ➡ Il est nécessaire que les pays se donnent, dans le même temps, la possibilité d'accompagner et de soutenir les porteurs de projets complémentaires à l'action des collectivités (sur des critères très précis). 	
Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La formulation de pré-projets à l'échelle des CdC nécessite un animateur au sein des groupements (un animateur peut-être partagé par deux groupements). ▶ Une expertise « pays » est nécessaire pour organiser la concertation entre CdC à l'échelle du territoire et pour établir une relation suivie avec les partenaires institutionnels. ▶ L'harmonisation des moyens financiers de la culture entre les CdC nécessite un apport financier fléché par zone, tout en permettant aux groupements déjà engagés dans une politique culturelle de poursuivre leur démarche. Cela occasionnera des arbitrages. 	
Réflexion à entreprendre dans le cadre des débats préalables	<p>Type de complémentarités à organiser entre communautés de communes.</p> <p>Modalités et financement d'une ingénierie mutualisée (de pays) au service des acteurs publics : accompagnement des projets culturels communautaires, définition d'équipements d'intérêt supra communautaires...).</p> <p>Ligne de séparation entre les crédits sectoriels et territorialisés de la région et de l'État.</p>	

Scénario 2 : une stratégie fondée sur l'organisation des acteurs dans un projet de médiation

Objectifs	Démultiplier les fonctions éducatives et sociales de l'activité culturelle et des arts	
Principes	Fédérer les acteurs associatifs et publics autour d'objectifs précis et bien expliqués, et assumer, pour le pays, un rôle d'animateur dans les champs de la médiation culturelle, de l'éducation artistique et des enseignements spécialisés.	
Mode d'intervention prioritaire pour le pays	Appui technique et financier aux acteurs publics et associatifs professionnalisés ou non : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement méthodologique des acteurs locaux pour les techniques de la médiation culturelle et de l'éducation artistique. ▶ Soutiens financiers aux acteurs culturels sur programmes pluriannuels. 	
Dans un second temps...	Cette logique permettrait dans un second temps : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une intervention directe des pays pour la mise en place d'outils (billetterie, parc de matériel, communication culturelle de type bulletin de pays), ▶ L'appui aux collectivités pour la complémentarité de leurs actions en fonction des champs développés par les associations. ▶ La participation à l'investissement en fonction de la dynamique issue du développement associatif. 	
	Champs d'application	Exemples
	Professionnalisation des fonctions de médiation dans le monde associatif.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formations animées par l'URQR, le Réseau Chaînon, des prestataires externes. ▶ Rencontres avec d'autres pays.
	Organisation de l'emploi partagé pour les associations proposant des enseignements artistiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partage des professeurs et du personnel administratif entre les écoles de musique de Figeac et de Cajarc.
	Organisation des relations entre écoles, artistes, structures muséales et structures péri scolaire et extra scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Centre Georges Rouquier autour du cinéma, ▶ Pôle des écritures de Figeac (musée Champollion) autour du langage, ▶ Développement des CEL (Contrats Educatifs Locaux) dans les communautés de communes, en intégrant les artistes du territoire et en lien avec les programmeurs.
	Projets culturels à destination des jeunes et production de résidence d'artistes et de compagnonnage artistes/habitants.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien à l'association Clair et Net pour la mise en place de projets autour des musiques actuelles, en lien avec les ateliers de la Fontaine de Villefranche. ▶ Soutien à la Maison des Arts de Cajarc pour les interventions auprès des enfants et le travail des plasticiens accueillis à Saint-Cirq-Lapopie. ▶ CdC de Decazeville autour de la « mémoire industrielle »,
	Incitation à l'insertion de formes de création artistique lors des fêtes traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encouragement de l'intervention d'artistes à Flagnac lors des spectacles « Une fois, un village » avec résidence en amont et projet pédagogique.

Avantages		Inconvénients	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Au regard d'une offre culturelle presque essentiellement portée actuellement par le tissu associatif, ce mode d'intervention permet au pays d'agir rapidement sur la qualité d'un projet culturel en donnant les moyens aux acteurs culturels de développer leurs projets. ▶ Logique en accord avec une « cause » nationale mobilisant actuellement les débats et les énergies, voire les relations entre ministères (culture et éducation). ▶ Contre une logique de guichet et traduisant une possible politique commune entre État, région et départements. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ En déclarant une priorité pour l'éducation artistique et la médiation, les pays orientent nécessairement une démarche de territoire, ce qui peut être ressenti par les associations comme une « instrumentalisation ». ▶ En se centrant sur une fonction transversale de la culture, le schéma peut ne pas permettre dans un premier temps de développer les fondamentaux là où ils n'existent pas comme en Est Quercy (bibliothèques, équipements et actions de diffusion...). ▶ Ce système s'éloignant du principe de fédération de CdC ne peut que partiellement permettre l'organisation locale des politiques culturelles. 	
EN PRATIQUE			
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une réelle animation des acteurs pour aboutir à une répartition satisfaisante des programmes de médiation, d'éducation et d'enseignement (réunir les acteurs associatifs par domaines d'action pour aborder avec eux les réflexions proposées plus loin). ⇒ Des moyens humains internes pour prendre en charge la fonction d'accompagnement de démarches nécessitant des techniques spécialisées pour, par exemple, établir des relations entre les arts et les processus pédagogiques en milieu scolaire. ⇒ Un système de conventionnement des acteurs fixant les règles et l'exigence de la médiation culturelle. Il peut être assorti d'opérations incitatives de type « le mois de la découverte sensible » mobilisant divers acteurs volontaires. 		
Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un service d'accompagnement des acteurs culturels pour la médiation (par exemple, pour la production et la coproduction de programmes de résidence d'artistes et de compagnonnage artistes/habitants). ▶ Emploi d'une personne chargée des relations écoles/artistes/intervenants pouvant aussi accompagner les CEL avec l'aide des structures départementales. ▶ Des cofinancements pluriannuels concertés avec les collectivités sous peine de ne pas pouvoir inscrire efficacement les projets intéressants dans la durée. 		
Réflexion à entreprendre dans le cadre des débats préalables	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intérêt et modalités de la médiation culturelle (le recours régulier ou temporaire à des artistes, intervenants, professeurs, médiateurs ou programmeurs). ▶ Intérêt et modalités de l'éducation artistique (le recours régulier ou temporaire à des artistes, intervenants en milieu scolaire et extra scolaire). ▶ Les systèmes de partenariat entre associations (mutualisation de moyens, co-organisation, échanges de savoir-faire...). ▶ Le cofinancement des actions sur des durées pluriannuelles (autofinancement, communes, CdC, pays, aides sectorielles des collectivités territoriales). 		

SCENARIO 3 : une stratégie fondée sur la coordination des actions autour du principe de développement durable

Objectifs	En tant que vecteur de sensibilisation et d'initiatives, faire de l'activité culturelle une réelle occasion de concrétiser le principe de développement durable.
Principes	Mobiliser les acteurs et leurs idées au profit d'actions s'inscrivant dans une logique de développement respectueux des ressources naturelles, des identités culturelles et de l'égalité entre les personnes.
Mode d'intervention prioritaire pour le pays	Appui technique et financier aux acteurs publics et associatifs professionnalisés ou non : Accompagnement méthodologique des acteurs locaux pour l'intégration de la notion de développement durable dans les projets culturels et d'éducation artistique. Soutiens financiers aux acteurs culturels sur programmes annuels.
Dans un second temps...	Cette logique permettrait dans un second temps : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une intervention directe des pays pour une communication culturelle adaptée à la thématique (patrimoine, culture et développement durable). ▶ L'appui aux collectivités pour la mise en complémentarité de leur politique culturelle. ▶ La participation à l'investissement en fonction de la dynamique installée.
Champs d'application	Exemples
Accompagnement méthodologique et technique de la restauration et rénovation du bâti auprès des propriétaires privés et publics	▶ Soutien des actions de la VAH, en lien avec les entrepreneurs et architectes.
Constitution d'un groupe de travail pour la sauvegarde du patrimoine oral avec développement de méthodes adaptées	▶ Collectage du patrimoine oral en lien avec le conte et en relation avec les actions de l'ADDA du Lot pour le pays Est Quercy. ▶ Développement du programme d'accompagnement des élus par Institut Occitan en pays Rouergue Occidental.
Extension de pôles structurants comme les VPAH et valorisation des sites ne pouvant pas être pris en charge par les petites communes (<i>élaboration d'un programme cadre</i>)	▶ Extension de la ville d'art et d'histoire de Figeac en Pays d'Art et d'histoire dans la communauté de communes en insérant Capdenac-Gare.
Les opérations induisant une nouvelle dynamique sociale et des liens intergénérationnels et/ou incluant un volet insertion	▶ Développement des initiatives originales de l'ADCASV à Rieuepeyroux autour de la musique et de l'itinérance.
Les actions de sensibilisation à l'environnement, à l'urbanisme et à la gestion des ressources faisant appel à des formes culturelles (expositions, spectacles, conférences, ateliers, édition...) et notamment un programme participatif sur l'habitat contemporain	▶ À créer avec la possibilité de solliciter et soutenir l'URQR (actions autour de la citoyenneté comme la Journée de l'Europe à Villefranche...).

Avantages	Inconvénients
<p>Les pays apportent une cohérence dans leur action en s'appuyant sur une conception transversale de la culture (économie, emploi et insertion professionnelle, maîtrise du développement, etc.).</p> <p>Le pays développe ainsi une stratégie particulière concernant l'ensemble des acteurs publics et privés, mais qui ne couvre pas le champ habituel des politiques culturelles locales.</p> <p>Son action est parfaitement identifiée par les acteurs du territoire dans la mesure où « l'intérêt pays » est clairement délimité par l'objectif du développement durable.</p>	<p>En axant d'une manière forte et affirmée son action vers la dimension culturelle du développement durable, le pays laisse aux communes et aux CdC le soin d'être les acteurs essentiels du développement des services culturels à la population (bibliothèque, lieu d'enseignement, programmation culturelle...). Ce développement continuera donc à être dépendant de la volonté et des moyens des collectivités locales. Cela implique que le pays jouera dans une moindre mesure son rôle de régulation des politiques culturelles locales.</p>
EN PRATIQUE	
Conditions	<p>Pour rendre ce système pertinent, il faudrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Que le pays définisse précisément des critères rendant opérant les relations entre formes culturelles et développement durable. ➤ Que ces critères restent cependant suffisamment souples pour laisser la possibilité d'intervenir en faveur de projets culturels de qualité et qui ne pourraient être pris en charge par les communes et les CdC pour des raisons de moyens, ou qui représenteraient un intérêt pays (par exemple des projets solidarisant le territoire ou apportant un service à l'ensemble des habitants du pays).
Moyens techniques humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'entendre avec la région sur un système de critères, ou de conventionnement, permettant de dépasser les obstacles liés aux normes sectorielles sur lesquelles les financements sont alloués. ▶ Intervenir sur les chartes de développement de manière à faire clairement apparaître la dimension culturelle des grands niveaux d'engagement concernant le développement. ▶ Un chargé de mission intégré pour communiquer auprès des acteurs et expliquer les spécificités de cette orientation, ses intérêts et ses applications concrètes possibles. ▶ Le développement de l'ingénierie culturelle intercommunale.
Réflexion à entreprendre dans le cadre des débats préalables	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les relations transversales entre culture et développement durable⁷. On pourra pour cela s'appuyer sur des outils comme l'Agenda 21 de la culture. ▶ L'organisation des relations entre deux conceptions de l'action publique culturelle : services à la population ; culture et développement durable du territoire.

⁷ Par exemple : la valorisation de productions locales (artistiques, artisanales, agricoles...), l'identité de territoire, les liens sociaux renouvelés, le partage d'une réflexion sur les modes d'habitat et l'avenir de l'urbanisme, sur la protection des diversités culturelles, des traditions et des patrimoines, sur l'organisation et les évolutions mondiales (sociétés, énergies...), la sensibilisation à l'esprit d'innovation et aux mécanismes de création, la transmission de la mémoire, l'épanouissement des jeunes et la découverte, la logique de tourisme durable.

CONCLUSION DU DOCUMENT

Ce document est un outil de réflexion concernant le positionnement du pays par rapport aux politiques culturelles.

En tant qu'outil d'aide à la décision, il implique un échange entre les acteurs concernés, échanges que nous nous proposons d'animer.

Outre le produit des débats, il serait tout à fait enrichissant de consigner par écrit toute réaction et proposition de recouplement entre les logiques suggérées et de les faire parvenir au bureau d'étude.

Les prises de position et les idées formulées seront prises en compte dans la rédaction du schéma de développement culturel.

Réserve : critères**Critères d'intérêt et d'aide :**

- Défini l'intérêt local
- Défini l'intérêt pays
- Définir l'intérêt régional

Coordination des acteurs et des acteurs :

- Offre globale à coordonner
- Action des associations assumant un service public
- Relations entre programmeurs
- Projet de développement culturel des CdC.